LA REINTRODUCTION DE L'OURS DANS LES PYRENEES

EXTRAITS DU RAPPORT DE MISSION
DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES-PYRÉNÉES
18 mai 2006

Président de la mission : Jean-Claude PALMADE

Membres de la mission : Josette BOURDEU, Jean-Claude DUZER, Pierre LALANNE, Marc LEO, Robert MARQUIÉ, José MARTHE

Nous avons travaillé pendant six mois, pas à temps plein sur ce seul sujet mais c'est peu dire que l'ours a occupé notre temps !

Comprendre comment cet animal pouvait engendrer de telles passions, de telles divergences, de telles controverses. Comprendre les arguments des uns et des autres, découvrir, démêler.

Souvent nous nous sommes dit voilà où est l'essentiel, nous touchons le nœud du problème, nous avons trouvé... et puis d'autres arguments apparaissaient, d'autres approches, d'autres idées fortes et il fallait, humblement, remiser nos certitudes au vestiaire et réfléchir encore, recommencer, peser, décortiquer.

Aujourd'hui, 18 mai 2006, après avoir procédé à plus de cinquante auditions, après plusieurs déplacements, des heures de discussion... nous rendons notre rapport.
Nous souhaitons qu'il soit utile. Utile au débat de nos collègues de l'Assemblée Départementale, c'est son objet initial. Mais au-delà utile aussi au débat public. En effet, avant qu'elle soit tranchée la «question ours» connaîtra encore de nombreux épisodes, puisse le travail de notre mission permettre que chacun soit un peu mieux éclairé.

En ma qualité de Président, je souhaite d'une phrase remercier les Conseillers Généraux membres de la mission pour leur disponibilité, leur assiduité et surtout leur honnêteté intellectuelle sans laquelle nos travaux étaient par avance condamnés à l'échec.

Remerciements aussi aux services du Conseil Général qui nous ont permis de travailler dans de bonnes conditions et remerciements très appuyés à Claude LAFFONTA et Yves SAINT-MARTIN qui nous ont accompagnés pendant toute cette période.

Jean-Claude PALMADE
Vice-Président du Conseil Général
Président de la mission «ours»

LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR LA REINTRODUCTION DE L'OURS

1 - La délibération du Conseil Général

Lors sa réunion du 22 octobre 2005, l'Assemblée départementale, sur la demande du groupe de l'Entente Républicaine, a décidé de créer, au sein du Conseil Général, **une mission d'information et d'évaluation sur la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées**, conformément à l'article L .3121 -22- 1 du Gode Général des Collectivités Territoriales et à l'article 19 du règlement intérieur de l'Assemblée Départementale.

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, cette mission comprend les membres suivants : Josette BOURDEU, Jean-Claude DUZER, Pierre LALANNE, Marc LÉO, Robert MARQUIÉ, José MARTHE et Jean-Claude PALMADE. Ils ont élu Jean-Claude PALMADE pour présider la mission.

Cette mission est chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental : la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées.

Comme l'exige le règlement intérieur, la mission remet au Président du Conseil Général son rapport final validé à la majorité absolue de ses membres. Le président du Conseil Général communique ce rapport à la séance suivante de l'Assemblée Départementale, afin qu'elle se prononce sur le sujet.

2 - Les principes

L'objet de cette mission est de recueillir des éléments d'information et d'évaluation sur la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées pour aider le Conseil Général des Hautes-Pyrénées à définir sa position.

Par conséquent, la mission s'est employée à :

- écouter et comprendre les avis et arguments de chacun,
- observer la situation dans les départements pyrénéens voisins, en Slovénie et en Espagne,
- vérifier les informations données,
- recueillir et analyser les documents officiels.

Pour autant le travail de la mission ne part pas d'un terrain vierge ou de simples hypothèses. Plusieurs données s'imposent à son analyse :

- la diminution de la population d'ours pyrénéens depuis le début du XXe siècle et menacée aujourd'hui d'extinction,
- un programme expérimental de réintroduction conduit par le Ministère de l'Environnement en 1996 et 1997,
- la mort de la dernière ourse de souche pyrénéenne en novembre 2 004,
- le programme de renforcement de la population d'ours bruns dans les Pyrénées formalisé par Madame Nelly OLIN, Ministre de l'Ecologie et présenté le 13 mars 2006.

Le travail de la mission vise à analyser le programme de réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, son acceptabilité et les conditions de sa mise en oeuvre.

3 - La méthode

Afin de respecter ses objectifs, la mission a :

- analysé, entre autres, les documents suivants du Ministère de L'Ecologie et du Développement Durable :
  - renforcement de la population d'ours bruns dans les Pyrénées - dossier de concertation - 2 février 2005,
  - plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées Françaises 2006-2009 - 13 mars 2006,
- auditionné des élus, des représentants des services de l'Etat et d'associations de protection de la nature, des socioprofessionnels, des scientifiques,
- réalisé des déplacements sur des lieux pertinents au regard de la réintroduction de l'ours.

3-1 Les documents

Les documents recueillis et soumis à la lecture des commissaires peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- les documents officiels du Ministère de l'Ecologie,
- les décisions et délibérations officielles provenant des institutions politiques et socioprofessionnelles,
- les expressions collectives et individuelles,
- les revues de presse.

3-2 Les auditions

La mission d'information et d'évaluation a entendu les personnes suivantes :

Le 14 décembre 2005 :
- Monsieur Didier BUFFIERE, Ingénieur DDAF et responsable du Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes-Pyrénées (CRPGE)
- Monsieur Georges AZAVANT, Président du Parc National des Pyrénées et Conseiller Général d'Argelès-Gazost

Le 4 janvier 2006 :
- Monsieur Philippe SENEGAS, Directeur Régional de l'Environnement accompagné de Madame Evelyne SANCHIS
- Monsieur Olivier GROS, Directeur de Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement (H.P.T.E)

Le 18 janvier 2006 :
- Monsieur Roland CASTELLS, Maire et Conseiller Général de Bagnères de Bigorre
- Monsieur Pierre Yves QUENETTE et Jean-Jacques CAMARA de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Monsieur Bernard MOULES et Madame Marie-Lise BROUEILH, membres de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, représentant le Président Jean-Louis CAZAUBON

Le 27 janvier 2006 :
- Madame Maryse BEYRIE, Conseillère Générale de Vielle-Aure
- Monsieur Henri FORGUES, Président d'H.P.T.E. et Conseiller Général de Lannemezan
- Monsieur Michel PELIEU, Conseiller Général de Bordères-Louron
- Monsieur Jacques BRUNE, Conseiller Général de Campan, Président de l'Association des Communes Forestières des Hautes-Pyrénées
- Monsieur Jacques BEHAGUE, Conseiller Général de Luz-Saint- Sauveur

Le 1er février 2006 :
- Monsieur François SASSUS, Directeur de l'Agence Départementale des Hautes-Pyrénées de l'Office National des Hautes-Pyrénées (ONF) et Monsieur Pierre-Yves SUBRENAT, Directeur Adjoint
- Monsieur Henry SALLANABE, porte-parole de la Confédération Paysanne des Hautes-Pyrénées

Le 3 février 2006 :
- Monsieur Rouchdy KBAIER, Directeur du Parc National des Pyrénées et Monsieur Laurent BONNEAU, Directeur Adjoint

Le 15 février 2006 :
- Monsieur Olivier CARRERE, Président des jeunes Agriculteurs des Hautes-Pyrénées et Monsieur Loïc GERBET,
-Monsieur Michel GEOFFRE, secrétaire général d'UMINATE

Le 8 mars 2006 :
- Monsieur Jean-Marc DELCASSO, Président de la Fédération de la Chasse des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur Christian CARRERE, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers des Hautes-Pyrénées, Administrateur du Centre Régional de la Propriété Forestière, Messieurs Jean-Louis CHAIRE et Jean CARRERE, Présidents de Groupements Forestiers, membres du Syndicat

- Monsieur Christian PUYO, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) des Hautes-Pyrénées

Le 15 mars 2006 :
- Monsieur TCHEREMINIAN, apiculteur, membre du Conseil d'Administration de l'Association de Développement de l'Apiculture en Midi-Pyrénées (ADAM) et Monsieur Gérard SCHIRO président du Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) des Hautes-Pyrénées
-Madame Arlette DUBALEN, Madame Françoise CAZALET (porte-parole) et Monsieur Alain CAZANAVE, représentant «les Verts»

Le 20 mars 2006 :
- Monsieur Pierre FORGUES, Député des Hautes-Pyrénées
- Monsieur Jean-Pierre LESTOILLE, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Pyrénées (DDAF)

Le 22 mars 2006 :
- Monsieur Raymond BAYLE, Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges
- Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet des Hautes-Pyrénées et Monsieur Emile SOUMBO, Sous-Préfet chargé du programme ours
- Monsieur Michel JOUANOLOU, Représentant la Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées

Le 29 mars 2006 :
- Monsieur Maurice DUBARRY, Maire d'Aulon
- Monsieur Jean-Louis OUSSET, Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barousse, Président de l'Association des Gestionnaires d'Estives

Le 31 mars 2006 :
- Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Député

Le 14 avril 2006 :
- Madame Josette DURRIEU, Sénatrice et Conseillère Générale de Saint-Laurent de Neste
- Monsieur François FORTASSIN, Sénateur et Président du Conseil Général

Le 19 avril 2006 :
- Monsieur Gérard CAUSSIMONT, Président du Fonds d'Intervention Eco-Pastoral (FIEP) Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur Jean-Henri MIR, Maire de Saint-Lary et délégué à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)

Le 11 mai 2006 :
- Monsieur André ETCHELECOU, Président du Comité Scientifique du Parc National des Pyrénées

Afin de rendre plus efficace le travail de la mission, ont été auditionnés par certains commissaires :
- Monsieur Bernard LAPORTE, Directeur de l'Office de Tourisme de Luz-Saint-Sauveur
- Madame Cathy TOUREILLES, Directrice de l'Office de Tourisme du Val d'Azun
- Monsieur Daniel BORDEROLLES, Président de l'Amicale des Maires du canton de Luz-Saint-Sauveur
- Monsieur Isidore MIQUEU, Président de l'Amicale des Maires du Val d'Azun
- Monsieur André PUJO, Président de l'Amicale des Maires d'Argelès-Gazost
- Monsieur Gérard CLAVÉ, Président de l'Amicale des Maires des trois cantons du pays de Lourdes
- Monsieur Christian AZNAR, Président de l'Amicale des Maires de Bagnères Campan.

L'ordre chronologique a été déterminé en fonction des disponibilités de chacun, il ne relève d'aucune priorité.

A deux exceptions près (Messieurs Gérard Clave et Christian Aznar), toutes les auditions ont été enregistrées.

3-3 Les déplacements de la mission

La mission d'information et d'évaluation a réalisé les déplacements suivants :
- **Le 1er décembre 2005 - ANSO (Espagne) - Colloque Franco-Espagnol «Est-il possible de cohabiter avec l'ours ? Parlons-en**»

- **Le 10 février 2006 : déplacement à Foix (Ariège) - Conseil Général**
Rencontre avec :
- Messieurs LESIEUX et LACUBE, représentants de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Ariège-Pyrénées
- Monsieur PONS représentant la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, Messieurs ROUCH, TALIEU, RALU et Madame HUEZ, représentant la Fédération Pastorale de l'Ariège
- Monsieur GUICHOU, Directeur de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège
- Messieurs LAFFARGUE, SAUR et FERRE, représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Ariège
- des conseillers généraux et maires en présence de Monsieur Augustin BONREPAUX, Président du Conseil Général

- **Le 17 mars 2006 : déplacement à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques) à l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHB)**
Rencontre avec :
- Monsieur Didier HERVE, Directeur de l'IPHB
- Monsieur Joseph PAROIX, porte-parole de l'Association des bergers et éleveurs transhumants des Trois Vallées

- **Du 8 au 11 avril 2006 : déplacement en Slovénie**

Rencontre ave c:
- Dr Peter SKOBERNE, sous-directeur Ministère Environnement Slovène
- Monsieur Gregor BOLCINA, Association des Chasseurs Slovènes
- Monsieur Boris GRABRIJAN, Président de l'Association des Eleveurs de Chèvres et Moutons
- Monsieur Marko JONOZOVIC, Institut Forestier
- Monsieur Joze HOBIC, Agriculteur
- Monsieur Ivan BUKOVEC, Maire de SEMIC
- Monsieur Janko KALINIC, Directeur administratif de la commune de KOCEVJ E
- Monsieur Bojan KOCJAN, Institut Forestier
- Monsieur Janko MELHE, Institut Forestier
- Monsieur Jernej VERBIC, Maire de POSTOJNA
- Monsieur Anton MARINCIC, Institut Forestier

- **Le 21 avril 2006: Déplacement à Arbas (Haute-Garonne)**
Rencontre avec :
- Monsieur François ARCANGELI, Maire d'Arbas, Président du Pays de l'Ours - AD ET
- Monsieur Jean-Pierre DAFFOS, Accompagnateur de montagne, trésorier de l'ADET
- Madame Catherine BRUNET, Association Cohabitation Pastorale
- Monsieur Philippe CAZES, Accompagnateur de montagne
- Madame Christelle SAVES, Accompagnatrice en montagne, membre de l'ADET
- Monsieur Abdesselam LAGRISSY, Président de l'Association Cohabitation Pastorale
- Monsieur Alain REYNE, Directeur du Pays de l'Ours - ADET

- **La mission avait prévu d'organiser un déplacement en Espagne, dans les Monts Cantabriques les 10 et 11 mai 2006**. Pour des raisons de calendrier, les correspondants espagnols ne pouvant accueillir la mission que les 17 et 18 mai 2006 soit au moment de la remise du rapport, le déplacement a été annulé. L'analyse du sujet dans les Monts Cantabriques est réalisée à partir de supports documentaires.
La mission tient à souligner l'excellent climat dans lequel se sont déroulées les auditions et les rencontres; les membres de la mission ont respecté la neutralité que leur fonction imposait et les personnes auditionnées ont livré leurs arguments et avis en toute sérénité.
Enfin, il convient de souligner l'accueil bienveillant réservé à la mission à l'occasion de ses déplacements que ce soit en France ou à l'étranger.

PREMIERE PARTIE: LES DONNEES

I - LES DONNEES SUR L'OURS BRUN

Les éléments consignés dans ce chapitre ont pour source partielle le document intitulé "Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009". Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

A - LA CLASSIFICATION

Classe : Mammifères
Super Ordre : Carnivores
Ordre : Fissipèdes
Famille : Ursidae
Sous -famille : Ursinae
Genre : Ursus
Espèce : Ursus arctos LINNE, 1758

L'ours brun actuel (ursus arctos) est apparu vers - 70 000 ans. Il s'inscrit dans la descendance de l'Ursus etruscus (1,5 millions d'années) lui-même issu d'un ancêtre probable Ursus minimus (5 millions d'années).
Ursus arctos d'abord apparu en Europe, s'installe en Amérique du Nord jusqu'en Amérique Centrale entre - 70 000 et - 40 000 ans.
Les scientifiques s'accordent sur l'existence d'une seule et même espèce d'ours brun (Ursus arctos) dont l'ours des Pyrénées serait une des formes les plus anciennes à contrario du grizzli (Ursus arctos horribilis) pour la plus récente.

Deux lignées distinctes de l'ours brun ont été mises en évidence en Europe en 1994 (TABERLET et BOUVET) :

• La lignée occidentale qui se subdivise en 2 sous-lignées issues de deux aires de répartition initiales : L'Italie et les Balkans
• La chaîne pyrénéo-cantabrique et le sud de la Scandinavie

• La lignée orientale présente en Russie, en Roumanie, dans les Pays Baltes et au nord de la Scandinavie.

L'ours brun des Pyrénées appartient à la lignée occidentale qui est présente depuis l'Espagne jusqu'au sud de la Suède.

B - LA DESCRIPTION DE L'ESPECE

Les principaux éléments descriptifs de l'espèce sont les suivants :
Taille : entre 1,70 m et 2,20 m debout et 0,80m et 1,10m au garrot
Poids : de 140 kg à 320 kg pour les mâles et 100 kg à 200 kg pour les femelles
Pelage: épaisse toison de beige à brun foncé. Dans les Pyrénées le pelage est très sombre à l'automne et s'éclaircit l'été.
Longévité : de 20 à 25 ans en milieu naturel
Régime alimentaire : considéré comme un omnivore, il est à 70% végétivore et très opportuniste; son régime alimentaire comprend aussi une nourriture carnée à partir d'insectes, de cadavres d'animaux et de mammifères sauvages ou domestiques.
Les sens :l'ouïe et l'odorat sont les deux sens les plus performants, sa vue est très médiocre.
L'hibernation: ses fonctions physiologiques sont ralenties de décembre à mars et son repos hivernal n'est pas forcément ininterrompu. Il peut, avec des conditions favorables, quitter sa tanière en cours d'hibernation pour éventuellement se nourrir.
La reproduction : l'ours commence à se reproduire à l'âge de 4 ans, l'accouplement a lieu entre mai et juin; dans les Pyrénées, le rut dure environ 2 mois, de fin avril à mi-juin.
L'ours possède une gestation à nidation différée; deux ou trois jours après la fécondation, il y a blocage du phénomène de segmentation de l'œuf. Il ne reprend que plusieurs mois plus tard lorsque l'hibernation est débutée. La gestation dure de six à huit semaines et les naissances de un, deux ou trois oursons interviennent entre janvier et février. Près d'un ourson sur deux meurt àl a naissance; ils

sont particulièrement vulnérables ne pesant que de 300 à 500 grammes et totalement dépourvus de poils. Ils sont fortement dépendants de leur mère pour l'allaitement et la régulation de la température de leur corps.

C - LA SITUATION DE L'ESPECE OURS BRUN

1 - En Europe

Les vestiges, les témoignages et les différentes études s'accordent à démontrer que dans l'Antiquité, l'ours brun était présent sur la quasi-totalité du continent européen excepté sur les grandes îles (Islande, Irlande du Nord, Corse, Sardaigne, Crête et Chypre).
A partir du Moyen Age, la pression humaine provoque la régression de l'espèce.
La régression des habitats par la déforestation et le développement de l'agriculture ainsi que la chasse provoquent un isolement des populations.
Au début du XIXe siècle, la présence d'ours brun se répartit majoritairement sur les principaux massifs montagneux et dans les grandes forêts de l'Europe de l'Est et de Scandinavie; les populations des Pyrénées et des Monts Cantabriques sont alors séparées.
Le déclin se poursuit au XXe siècle en particulier sur l'Europe de l'Ouest.
A ce jour, l'ours brun n'est pas menacé au niveau mondial, mais au plan européen, l'espèce a du mal à se maintenir sur les territoires où elle doit cohabiter avec les activités humaines. L'aire de distribution actuelle est constituée d'une vaste zone quasiment continue qui englobe le nord des Pays Scandinaves et l'Europe du Nord Est, la Russie. Cette zone la plus au nord abrite 80 % de la population européenne soit environ 40 000 ours.
Les îlots de population issus de l'éclatement provoqué par la régression de l'espèce, Espagne, France, Autriche et Italie constituent aujourd'hui les fragments de la population menacée par l'isolement et la faiblesse des effectifs.

2 - En France

Jusqu'au XVIe siècle, l'ours brun est présent dans les Alpes, le Jura, le Massif Central, les Pyrénées et les Vosges. Dès le XVIIIe siècle, sa population disparaît des Massifs Central et Vosgien.
La vulgarisation des armes à feu, la chasse intensive et les primes d'abattage accélèrent sa disparition. Au milieu du XIXe siècle, l'espèce n'est plus présente sur le territoire français que dans quatorze départements.
Classé par la suite nuisible, l'ours brun disparaîtra du massif alpin en 1937 pour ne plus subsister que dans les Pyrénées entre la France, l'Espagne et l'Andorre.
La suspension des primes pour la chasse à l'ours est intervenue en 1947 et l'interdiction totale de la chasse en 1962.

3 - Dans les Pyrénées

La population d'ours au début du XXe siècle est estimée à 150 ours et décroît régulièrement pour atteindre l'effectif de 70 en 1954. Dans les deux dernières décennies la population relictuelle des Pyrénées se répartit en deux noyaux, l'un central et l'autre sur la partie occidentale de la chaîne.
A la fin des années 80, seuls 7 à 8 individus subsistent sur le noyau occidental versant français, effectif qui ne pouvait pas permettre la survie de la population pyrénéenne.

De 1993 à 1996, la France et l'Espagne ont mis en place un programme européen LIFE Nature pour la conservation et la restauration des vertébrés dans les Pyrénées.

De cette initiative vont naître deux projets de renforcement :
• un en Pyrénées-Atlantiques à échéance de 1998 mais il n'a pas abouti
• un en Pyrénées centrales qui prévoit la réintroduction, à titre expérimental, de trois ours slovènes lâchés sur la commune de Melles en 1 996 et 1 997.

En 1 997, un second programme LIFE s'inscrit dans la continuité du premier sur les Pyrénées Centrales jusqu'en 2000. Depuis le printemps 2000, l'Etat poursuit les actions engagées avec le présent programme de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées.

A ce jour, la population d'ours est constituée de trois noyaux se répartissant sur les six départements français de la chaîne pyrénéenne, 3 provinces espagnoles (Navarre, Aragon et Catalogne) et la principauté d'Andorre. A ce jour, comprenant quelques spécimens de souche pyrénéenne, la

population pyrénéenne est estimée entre 14 et 1 8 ours (avant la réintroduction de 2006), ainsi répartis:
• le noyau occidental (Béarn), composé de 3 mâles adultes et un jeune mâle,
• le noyau central (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Ariège), le plus abondant avec de 8 à 12 individus,
• le noyau oriental (Aude et Pyrénées Orientales), ne représentant que 2 individus.

La population pyrénéenne est la plus menacée d'Europe de par son effectif et son isolement.

.../...

II -- LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET HUMAINES DES HAUTES-PYRENEES CONCERNEES PAR LA REINTRODUCTION DE L'OURS

La zone de montagne représente 63% de la superficie départementale, 14 cantons et près de 300 communes.

Les activités humaines montagnardes, parce que leur territoire d'exercice correspond à celui de l'ours, se trouvent concernées par la présence du plantigrade. Il s'agit:

- du pastoralisme,
- de l'apiculture,
- de la gestion forestière,
- de la chasse,
- du tourisme.

Il convient donc de faire une présentation des principales caractéristiques de ces activités.

A – LE PASTORALISME (sources: données D. D.A. F 65 - AIDE MEMOIRE 2005 et CRPGE 65)

L'élevage et le pastoralisme constituent une composante essentielle de l'agriculture du département des Hautes-Pyrénées et plus particulièrement de sa zone de montagne.

Sur le massif pyrénéen, trois zones d'économie pastorale se dégagent:
- l'ouest du massif, avec une production de lait et de fromage de brebis,
- la zone centrale, comprenant les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et l'Ariège, où la production de viande ovine et bovine domine,
- l'est de la chaîne, avec des exploitations pastorales peu nombreuses à orientation viande bovine et ovine.

Les principales données concernant le pastoralisme haut-pyrénéen sont les suivantes.

Le domaine pastoral haut-pyrénéen représente 147 800 ha, c'est-à-dire près d'un tiers de la surface totale du département (452 085 ha) soit un peu plus que la forêt (140 345 ha). 110 000 ha ont été déclarés à la PAC (données 2005).

Ce vaste territoire, concernant 14 cantons de montagne, est découpé en 255 unités pastorales dont la superficie varie de 5 à 3 570 ha avec une moyenne de 600 ha. Il s'étend entre 500 et 3000 mètres d'altitude.

Les estives appartiennent à 97% à des collectivités locales: communes ou commissions syndicales (structures intercommunales chargées de la gestion des biens indivis entre plusieurs communes, 11% des surfaces). Quelques unités appartiennent à l'Etat (0,5 %) ou à des propriétaires privés (2,5 %).

La gestion du domaine pastoral haut-pyrénéen est assurée soit directement par les propriétaires (64% des surfaces) soit par des associations d'éleveurs (43 groupements pastoraux assurent la gestion de 36 % des surfaces) pour un total de 120 gestionnaires.

En 2005, 1562 éleveurs ont transhumé sur les estives du département dont 177 issus des départements voisins (Gers, Aveyron et Pyrénées-Atlantiques) et d'Espagne (11% des éleveurs représentant 10 % des troupeaux bovins et 16% des troupeaux ovins). Le cheptel transhumant comportait 25 400 bovins, 85 000 ovins adultes, 1 700 caprins et 2 000 équins.

75 % des unités pastorales accueillent des troupeaux ovins, 70 % des troupeaux bovins et près de la moitié des troupeaux mixtes avec, cependant, une répartition différenciée de chaque espèce dans l'espace, les ovins occupant généralement les zones les plus hautes et les plus accidentées.

La tendance actuelle va vers une légère augmentation de la charge pastorale globale avec une augmentation significative des troupeaux bovins et une diminution constante des troupeaux ovins.

Depuis 10 ans on assiste à une augmentation régulière de la taille moyenne des troupeaux transhumants (19 % pour les ovins et 32 % pour les bovins) mais aussi à une baisse inquiétante du nombre d'éleveurs transhumants (moins 19% en 10 ans).

En été 2005, 30 bergers salariés, 6 bergers stagiaires et 26 éleveurs gardiens ont assuré le gardiennage des troupeaux en estives.

Les estives des Hautes-Pyrénées accueillent surtout des troupeaux destinés à la production de viande (ovins, bovins, équins et caprins) dont l'AOC Barèges/Gavarnie. Cependant les vallées situées à l'ouest ont toujours conservé une production laitière ovine avec transformation fromagère. Ces dernières années, cette production ovine laitière à eu tendance à essaimer plus à l'est. La transhumance d'ovins laitiers taris en provenance des Pyrénées Atlantiques s'est également développée.

L'utilisation du domaine pastoral est collective, à la fois en été et en intersaison, en complément des surfaces privées localisées essentiellement sur les zones intermédiaires où la gestion du troupeau redevient individuelle. Cependant 7 Associations Foncières Pastorales assurent une gestion plus ou moins collective de ces zones intermédiaires.

Les principales aides et actions liées au pastoralisme sont les suivantes:

► Les améliorations pastorales
Ce sont des équipements destinés à améliorer les conditions de travail des éleveurs et des bergers en estives : pistes, cabanes, parcs de tri, clôtures, points d'eau...
Ils sont financés par le Conseil Régional, l'Etat, l'Europe, le Parc National et le Conseil Général.
Les différents financeurs interviennent en financements croisés avec des taux maximum d'aides publiques de 80 % pour les travaux associés à l'amélioration des conditions de travail des bergers (cabanes, parcs de tri...) et sur les territoires concernés par Natura 2000 et 70 % pour les autres travaux.
En 2005, les améliorations pastorales ont mobilisé un montant total de subventions de 451 570 €.

► Les aides au gardiennage

En 1993, le pastoralisme était menacé de disparition (moins de 10 bergers en exercice). Le Conseil Général a alors pris l'initiative d'apporter son soutien au gardiennage des estives. Depuis, des aides de l'Etat et de l'Europe sont venues compléter ce dispositif.
Ce sont des aides destinées à encourager les gestionnaires d'estives à employer des bergers ou des vachers.
Deux types de gardiens sont identifiés :les éleveurs gardiens et les bergers ou vachers salariés.

Elles sont financées:
- par l'Etat (Prime Herbagère Agri environnementale),
- l'Europe dans le cadre de l'Objectif 2à hauteur de 50 % du coût de l'action pour les bergers salariés,
- par le Conseil Général selon les modalités suivantes: . éleveurs-gardiens : aide forfaitaire de 1 220 €/gardien/an . bergers ou vachers salariés : aide forfaitaire de 3 811 €/gardien/an

En 2005, ces aides ont représenté près de 210 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures d'accompagnement ours, le Ministère de l'Environnement accorde une aide complémentaire forfaitaire selon la nature du gardiennage. En 2005, elles ont représenté 71 341 €.

Depuis 2000, le CFPPA de Lannemezan (en association avec l'AFMR d'Etcharry) propose une formation au métier de berger vacher de 2 ans. 25 stagiaires ont suivi cette formation dont 9 recrutés au printemps 2005. 6 sont actuellement en apprentissage du métier sur les estives haut-pyrénéennes.

Depuis 2002, plusieurs employeurs de bergers et vachers (associations et collectivités locales) sont structurés au sein d'un groupement d'employeur départemental, qui en 3 ans, a embauché une trentaine de salariés saisonniers sur une vingtaine d'estives.

► La signalétique pastorale

Destinées à la mise en place d'une signalétique spécifique et cohérente en direction des usagers de la montagne (cohabitation tourisme et pastoralisme), ces aides, apportées par le Conseil Général (taux d'intervention 70 %), ont représenté, en 2005, 13 145 €.

► Les procédures contractuelles

- Contrats Agriculture Durable (C.A.D)
En 2005, un CAD estive a été signé avec le groupement pastoral de Vielle-Aure.

- Prime Herbagère Agro-Environnementale (P.H.A.E)
Dispositif contractuel de cinq ans, il vise à la préservation des prairies et au maintien de l'ouverture des espaces ouverts à gestion extensive. En contrepartie du respect de certaines pratiques, les gestionnaires perçoivent une aide qu'ils reversent aux éleveurs transhumants.
En 2005, 103 gestionnaires d'estives (sur 120) se sont engagés dans des contrats PHAE, pour un montant total d'aide de près de 2 M€.

► L'animation pastorale
Elle est assurée par le Centre de Ressources sur le Pastoralisme, structure partenariale qui regroupe l'Association des Gestionnaires d'Estives, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture, la D.D.A.F, le Parc National des Pyrénées, le Lycée Agricole de Vic-en-Bigorre, le SUAIA Pyrénées et le Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées.
Le Centre de Ressources est chargé, avec ses animateurs, de proposer et de mettre en oeuvre une politique pastorale au travers de l'accompagnement des gestionnaires d'estives (travaux, gardiennage, organisation, feux pastoraux), de la formation, de la communication.
Il est financé par le Conseil Général, l'Etat et l'Europe, avec comme support administratif le Lycée Agricole de Vic.

NDLR. Parmi les autres activités économiques et humaines concernées par la réintroduction des ours figurent : l'apiculture, la forêt, la chasse, le tourisme.

Le reste du rapport est à venir…